

Mutation des friches urbaines et temps de veille

Retour sur expériences : Les cas de la Belle de Mai à Marseille et du Flon à Lausanne

Lauren ANDRES _ Allocataire de recherche _ Monitrice

Institut d'urbanisme de Grenoble _ UMR Pacte _ Laboratoire Territoires

andres.lauren@free.fr

Résumé : La reconstruction de la ville sur la ville est présentée aujourd'hui comme un enjeu majeur des politiques urbaines. Cet article vise à interroger la manière dont les rapports public-privé, complexifiés par le temps de veille des friches, créent de nouvelles formes de régulations territoriales. Différents paramètres, propres aux dynamiques économiques, sociales et urbaines, mais aussi aux temps des friches, façonnent des cadres généraux d'action. Au delà, ce sont les spécificités territoriales et les intérêts portés par des acteurs de nature diversifiée _ publics, privés, informels _ qui conditionnent l'évolution de ces régulations. Les exemples de la plateforme du Flon à Lausanne et de la Friche de la Belle de Mai à Marseille, uniques dans leurs trajectoires de mutation, illustrent ce constat.

Mots clés : urbanisme, aménagement, friches, mutation, temps de veille, acteurs informels, stratégies.

Cerner la mutation des friches nécessite de se pencher sur leur temps de veille. Phase temporaire entre l'abandon de la friche et un projet de réutilisation planifié, il permet, à des acteurs informels (Groth, Corijin, 2005), de renouveler les formes classiques de régulation de ces territoires marginalisés. En effet, l'inadaptation de certains espaces à l'évolution de la société n'est pas un fait récent. Néanmoins, les processus de régénération, c'est à dire de réutilisation des friches industrielles, portuaires, militaires, sont aujourd'hui l'objet d'une attention particulière, tant le renouvellement de la ville est d'actualité. Or, tout l'intérêt des friches réside dans le fait que ce ne sont en aucun cas des espaces vierges. Elles sont au contraire caractérisables par des temporalités multiples et donc par l'intervention d'acteurs diversifiés, ponctuels, non communément présents dans les processus de planification urbaine. La friche est en effet caractérisée par trois phases successives au cours desquelles se complexifient et se diversifient les stratégies d'acteurs. L'*apparition* de la friche est à relier à un contexte économique, social et urbain qui place l'espace disponible au cœur des préoccupations de deux acteurs centraux : la collectivité locale et le propriétaire. S'en suit un *temps de veille*, phase privilégiée pour l'émergence d'acteurs informels, issus de la société civile _ artistes, acteurs culturels, petits commerçants _ dont l'influence est majeure dans la phase de mutation finale, celle du *projet*. Cette phase, encadrée et opérationnalisée, révèle les stratégies respectives de chacun des acteurs et les formalise spatialement, de manière plus ou moins consensuelle.

Les friches urbaines font partie de stratégies de régénération de vastes territoires où les acteurs privés _ économiques en particulier _ jouent un rôle de plus en plus important. Cet article ne se penchera pas sur ces vastes programmes de régénération. Il mettra au contraire l'accent sur la mutation de plus petites parcelles, entre 5 et 15 hectares, qui, par leur fort ancrage territorial local, permettent de souligner l'évolution des stratégies de

chacun des acteurs impliqués. Ce propos prendra appui sur deux sites, la plateforme du Flon à Lausanne et la Friche de la Belle de Mai à Marseille.¹ A priori tout oppose ces deux villes ; l'une est en crise depuis les années 1970, l'autre est plus prospère. Néanmoins, toutes deux abritent deux espaces dont la mutation est devenue une référence voire un modèle _ en ce qui concerne le cas marseillais. La friche de la Belle de Mai constitue en effet « La Référence » française en matière de friche culturelle, le Flon, quant à lui, est connu à l'échelle de la Suisse romande, voire au delà, pour ses multiples rebondissements et sa renommée nocturne. Dans un cas comme dans l'autre, les deux sites constituent des « best practices » par la manière dont des acteurs informels peuvent contribuer à faire muter des sites par le bas, grâce au temps de veille. D'autre part, tous deux illustrent, de manière différenciée, et ce, du fait du système de démocratie directe présent en Suisse et non en France, la manière dont la population locale peut, ou non, être partie prenante de ces processus de mutation.

En cela, trois temps d'analyse s'imposent : 1/ comprendre quels facteurs préfigurent un temps de veille plus ou moins long ; 2 / saisir les opportunités et les stratégies de chacun durant cette phase permissive que constitue le temps de veille de la friche ; 3/ enfin, confronter les formes de régulation des acteurs dans une phase de projet, articulant héritages passés de la friche et enjeux actuels d'une ville pensée comme concurrentielle.

1 La prise en compte des friches comme facteur de préfiguration du temps de veille

L'apparition de la friche est à relier à un contexte économique, social et urbain qui place cet espace disponible au cœur des préoccupations de deux acteurs centraux : la collectivité locale et le propriétaire. Ces deux protagonistes adoptent de prime abord un positionnement vis à vis de cet espace qui oriente le devenir de la friche et, par delà, son éventuel temps de veille. En fonction des caractéristiques conjoncturelles et structurelles, de la localisation, porteuse ou non, de la taille, mais aussi de l'affectation fonctionnelle, le site en friche est plus ou moins rentable à la vente. Les prises de position des acteurs publics, dans les documents de planification, traduisent alors une politique foncière incitative ou au contraire entraînent un blocage éventuel du terrain si celui-ci n'a pas d'intérêt financier pour le propriétaire. A ces conditions favorables ou non à la mutation de la friche s'ajoute un positionnement général : de cancer urbain, elle est devenue ressource foncière. Or, face à la crise, les territoires ont cherché des alternatives : les projets précurseurs aux Etats Unis avec les premières opérations de reconquête des waterfronts, au milieu des années 1970 (Quincy Market à Boston, Harborplace Baltimore), illustrent le nouveau rôle attribué aux activités ludiques et commerciales et non plus uniquement industrielles. Cette évolution constitue une tendance et ne peut être généralisée à l'ensemble des territoires concernés, tant la superficie des territoires en friche varie. En l'occurrence, alors qu'en France, et à Marseille, la friche est synonyme de crise, en Suisse et tout particulièrement, à Lausanne, la situation est moins dramatique.

¹ Les extraits de discours, au cours du texte, sont issus d'entretiens menés par l'auteur entre Mai 2005 et Août 2006. Les personnes interrogées l'ont été par méthode réputationnelle. Une quarantaine d'acteurs, par site étudié, politiques, techniciens, professionnels de l'urbanisme, acteurs informels, journalistes, habitants, représentants associatifs, acteurs économiques, ont été interrogés.

Marseille : un territoire marqué par la crise , à la recherche d'alternatives non économiques

En France, la désindustrialisation touche dès les années 1950 les industries lourdes et, dès les années 1970, l'ensemble des secteurs industriels traditionnels. Dans les territoires fortement touchés, l'essor des friches industrielles devient une préoccupation nationale. JP Lacaze y associe une vision très négative reliant la friche à un cancer urbain. « *C'est la guerre. Une guerre économique, avec ses replis stratégiques, ses démolitions et ses milliers de chômeurs qui n'acceptent pas aisément d'en être les victimes* » (1986 : 7). Les acteurs publics s'associent à cette vision alarmiste en multipliant les diagnostics² et en y associant des mesures d'accompagnement souvent économiques (Girzom³ en 1972, pôles de conversion en 1984⁴, création de zones franches en 1986 sur des territoires en déclin ou encore Banlieue 89⁵) recensant les surfaces disponibles, énumérant les enjeux et proposant des solutions. Le choc passé, les friches sont ensuite abordées comme des ressources foncières, en adéquation avec une ville durable, se reconstruisant sur elle même.

Marseille, en l'occurrence n'échappe pas à ces dynamiques. A partir des années 1970, la ville est durement touchée par la crise économique ; 700 hectares de friches portuaires et industrielles restent en attente de réutilisation, faute de marché immobilier porteur et de reconversion tertiaire comme à Paris. Néanmoins, la Ville de Marseille, sous les municipalités de G. Defferre puis de R. Vigouroux, n'adopte pas une stratégie de redynamisation économique, à l'image des mesures nationales. Elle met l'accent sur la culture, comme alternative au déclin économique, social et démographique de la ville. En 1989, l'adjoint au maire Christian Poitevin _ alias le poète J.Blaine_, souhaite tirer profit de l'existence de nombreuses friches. Artiste et pratiquant des friches culturelles tel le Melkweg à Amsterdam, il propose de les utiliser, de manière temporaire afin d'y créer de nouveaux lieux d'expression artistique et culturelle. Les espaces disponibles sont nombreux ; Après un premier essai tenté dans une ancienne minoterie à Magallon en 1990, l'association Système Friche Théâtre (SFT) s'installe, en 1992, avec l'accord du propriétaire, la Seita, dans l'ancienne usine à tabac, dont l'activité a cessé en 1990. D'une surface de 12 hectares, proche de la gare Saint Charles, le tènement est composé de trois îlots, dont l'un va alors être dédié au spectacle vivant. Par ailleurs, à la même période, le devenir problématique des territoires portuaires et industriels dégradés est abordé de manière plus globale dans le programme de régénération urbaine : Euroméditerranée. Préfiguré dès 1992 par le rapport Masson, l'établissement public pilotant l'opération est créé fin 1995. Cette opération d'intérêt national vise à « *1/ Contribuer au rayonnement international de la métropole marseillaise en créant les équipements nécessaires dans le domaine de la culture, de l'économie et de la formation (...); 2/ Créer des emplois à l'échelle de l'aire métropolitaine (...); 3/ Contribuer de manière significative à la politique*

² par exemple : STU, 1988, *Quel avenir pour les ancienne zones industrielle ?*, MINISTERE DE L'URBANISME, 1983, *L'enjeu friche industrielle*, DATAR, 1987, *La réhabilitation des friches industrielles*.

³ Groupe Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières qui se préoccupe de ces territoires touchés les premiers par la désindustrialisation

⁴ visant à créer des activités économiques alternatives

⁵ politiques diversifiées de requalification urbaine

du logement de la Ville en produisant une gamme de logements neufs (...) et en éradiquant l'habitat insalubre.»⁶. La spécificité de cette opération est double. D'une part, c'est la première fois qu'un établissement public est créé pour requalifier des tissus existants (ce type de montage n'avait été utilisé précédemment que pour les villes nouvelles). D'autre part, le projet prend appui sur deux pôles existants: pour le volet économique et patrimonial, sur les docks réhabilités par la Sari dès 1992, et, pour la dimension culturelle, sur la Friche de la Belle de Mai _ première friche culturelle initiée par l'acteur public.

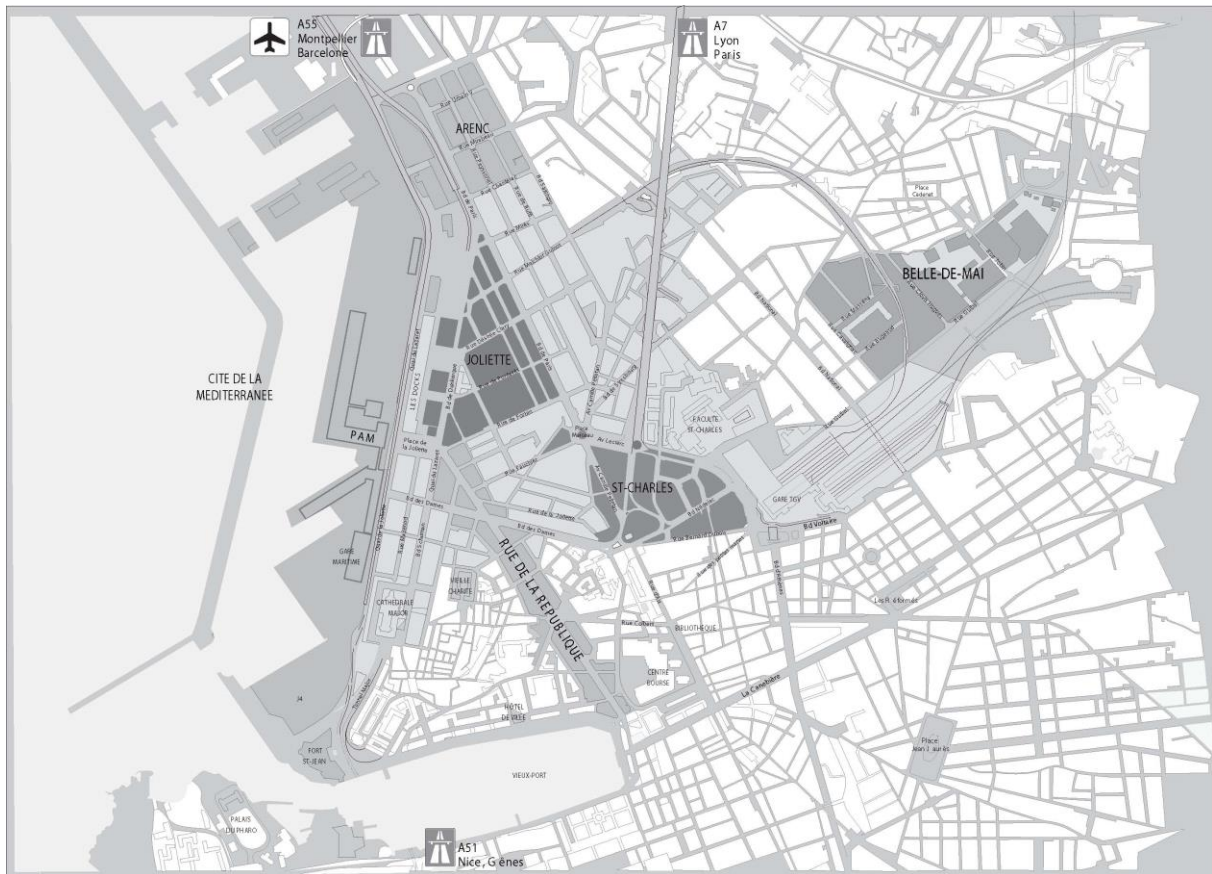


Figure 1 : La Belle de Mai dans Euroméditerranée (source : Euroméditerranée)

Lausanne : quand la configuration topographique crée des espaces centraux sous-utilisés

En Suisse, l'impact de la friche est sensiblement différent. Certes son empreinte physique marque les esprits et rejoint le parti pris de JP Lacaze : *« les friches font apparaître spatialement les changements accélérés de notre économie, avec leurs aspects souvent douloureux pour notre société. Elles bousculent l'équilibre urbain et interrogent les pratiques en matière d'aménagement »* (Babey, 1997, p4). Néanmoins, l'impact économique et social de la désindustrialisation n'est pas aussi important. Avec le recul, la situation est moins assimilée à la crise : *« nous n'avons pas les mêmes taux de chômage _ environ 3-4% _ Les restructurations industrielles sont passées plus inaperçues »* (P.A

⁶ <http://www.euromediterranee.fr/>

Rumley)⁷. En effet, les territoires sont inégalement touchés : la Suisse alémanique, la région de Zurich et de Winterthour par exemple, est plus concernée que la Suisse romande. Cette préoccupation plus souple se reflète dans la manière dont elles sont considérées. Pendant plus de 15 ans, les acteurs publics recensent les friches mais ne cherchent pas à identifier les blocages qui y sont liés. C'est avec l'augmentation de la pression foncière, avec la lutte contre l'étalement urbain, qu'une démarche d'identification des blocages est envisagée. Perçues actuellement comme *des opportunités de développement au cœur des agglomérations* » (Valda, Westermann, 2004), les friches sont affirmées comme des « *chances uniques pour un développement de la ville vers l'intérieur* » (Conseil fédéral, 2003).

La ville de Lausanne, n'étant pas une ville d'abord industrielle, s'inscrit dans une position relativement neutre par rapport aux friches, perçues surtout comme ressource foncière. Le déclin de la plateforme de stockage du Flon, n'est en aucune manière lié à la cessation d'activité de son propriétaire, une société de gestion immobilière⁸, pour qui d'ailleurs la vente du terrain a toujours été exclue. Composé d'une série de bâtiments en dur et de hangars, le site est sous-utilisé dès les années 1950 du fait de l'évolution de la ville et de ses modes de production. Il devient de moins en moins accessible, les entreprises lui préfèrent des emplacements périphériques, et la production « just in time », quant elle, réduit les impératifs de stockage. La mutation fonctionnelle du site n'est pas douloureuse. Par contre, sa localisation constitue un réel enjeu pour le propriétaire comme pour la Ville. Localisée en effet au cœur de Lausanne, à la sortie du métro, la Ficelle, reliant le lac au centre, la plateforme se situe 12m au dessous du centre ville proprement dit (cf. figure 1).



Figure 2 : Le Flon, une ancienne plateforme de stockage, 12m en dessous du centre ville de Lausanne (L.A 2006)

En effet, suite à la création de la Ficelle en 1868, ce bout de vallée où coulait la rivière, le Flon, avait été voué afin d'y créer cette plateforme du même nom. Ces 5,5 hectares centraux deviennent alors un site à enjeu. Ils font l'objet de multiples projets⁹ qui restent

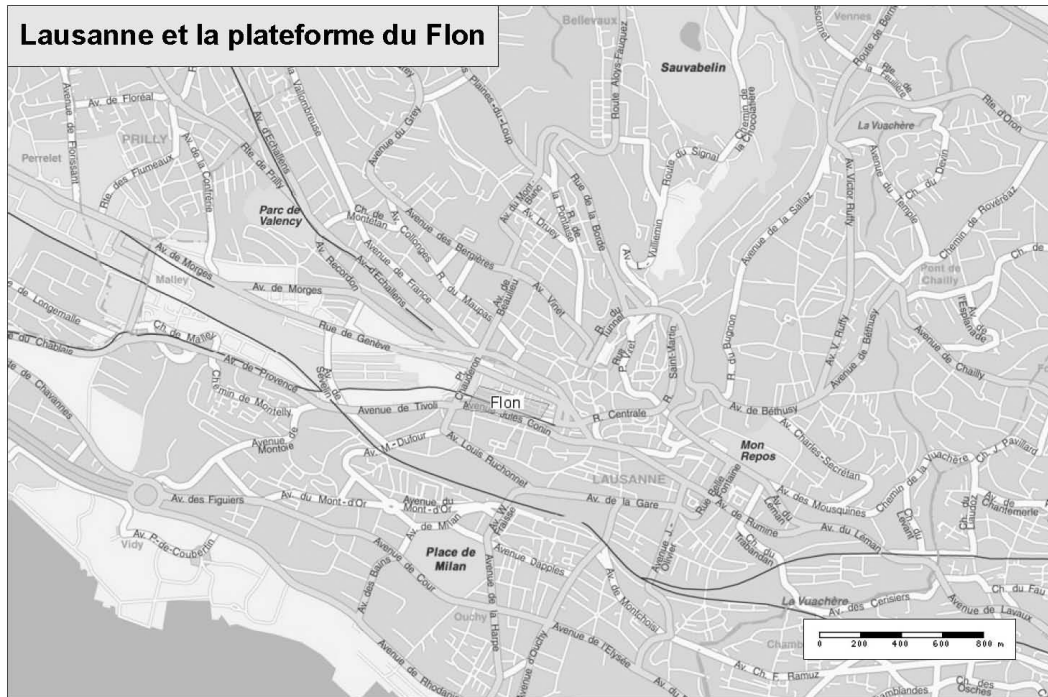
⁷ directeur de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), entretien Août 2006

⁸ nommé au départ Compagnie du Chemin de fer Lausanne-Ouchy et qui deviendra ensuite le groupe LO

⁹ années 1950 : projet moderniste projet Amphion (Wetter-Vouga-Levy)

1986 : projet « Gare du Flon », modèle libéral de la City à la londonienne orienté autour des transports et des surfaces commerciales

sans suite jusqu'à la fin des années 1990. D'où un temps de veille, de quasiment cinquante ans, qui va se révéler être le moteur de la mutation à venir. Ce site, à la topographie bien particulière, est unique. Rares sont les espaces privés, ainsi disponibles, au cœur d'une ville.



Page 1/1

Figure 3 : Le Flon, une plateforme de stockage, dans un fond de vallée, à la localisation centrale

2/ La friche et son temps de veille : entre permissivité et créativité

Les friches sont donc caractérisées par un temps de veille permettant une certaine permissivité sociale, culturelle et économique. Cette phase est à l'heure actuelle peu reconnue. Alors que les acteurs publics locaux restent à l'écart, au contraire, des acteurs informels (Groth, Corijn, 2005), issus de la société civile, s'emparent symboliquement et matériellement de ces lieux. Pour M. Gravari Barbas (2004 p 281), leurs actions sont caractérisables comme des « initiatives émanant d'en bas », d'où une « opposition avec les grandes opérations d'urbanisme, publiques ou privées ». Elles peuvent être ainsi de deux types. D'une part, sous la forme de squats, artistiques ou non, elles peuvent être tolérées _ via la signature d'une convention d'occupation précaire_ ou refusées _ par une procédure d'expulsion_ par le propriétaire. Pour les acteurs artistiques et culturels, l'investissement de ces lieux en déshérence est une réponse à l'absence d'autres lieux disponibles. Les friches constituent ainsi des sources d'inspiration, des opportunités d'expression en rapport direct avec l'architecture du site. D'autre part, sous la forme de petites activités précaires, elles peuvent résulter d'une entente, temporaire, sur un bas loyer, entre le

1993 : projet Ponts-Villes de Tschumi-Merlini, à l'image de l'Acte architectural, du Grand projet pour Lausanne, dans une visée concurrentielle.

propriétaire et les locataires. Face à cette permissivité, la population demeure le plus souvent en retrait. Les formes artistiques proposées ne correspondent pas forcément aux attentes d'une population souvent meurtrie par la fermeture d'un site d'activité. Seules des actions incitatives entraînent la création de rapports entre les usagers des friches et la population locale. A Zurich, la Rôte Fabrik¹⁰ abrite non seulement des artistes mais aussi des associations (ethniques, protectrices de l'environnement, ...). A Lyon, dans la friche RVI, dans le 3^{ème} arrondissement, aux artistes ayant investi le lieu en 2003, s'est agrégée une association d'habitants du quartier L'A. Frich'idée¹¹.

Ces processus de reconquête par le bas peuvent conduire à une revalorisation et ainsi faire partie d'une stratégie plus ou moins contrôlée du propriétaire ou des acteurs publics visant à tirer profit à court terme (gardiennage, maintien du patrimoine architectural) et à long terme (valorisation foncière via le renouvellement de l'image du site) de la permissivité du site. Le rôle de ces acteurs informels dans les villes, et en particulier des artistes, n'est pas nouveau. Les exemples précurseurs de Soho à New York, dans les années 1960-70, ou encore de Greenwich Village, dans les années 1980, reflètent ces processus de revalorisation et de mutation. La Friche de la Belle de Mai comme le Flon illustrent ces formes de permissivité diversifiées dont l'influence va être primordiale lors de l'élaboration d'un projet planifié.

La Belle de Mai : la culture régénératrice

Le temps de veille de la friche de la Belle de Mai est court puisqu'il ne dure que 4 ans, de l'installation d'SFT en 1992 à l'intégration au périmètre d'Euroméditerranée en 1996. Néanmoins, cette phase préfigure les enjeux et les portages fonciers qui vont suivre tout en permettant d'asseoir la vocation culturelle du site. L'installation dans l'usine de la Seita fait l'objet d'une réflexion raisonnée et stratégique de la part des acteurs culturels, lors du montage puis dans l'utilisation des lieux. En 1992, ces acteurs culturels, et en particulier Fabrice Lextrait, futur administrateur de la Friche de la Belle de Mai, forts du soutien de la Ville de Marseille, et très vite de la DRAC Paca, négocient avec la Seita l'installation dans les lieux; ils mettent l'accent sur l'atout de la culture pour améliorer l'image de l'entreprise alors mal perçue _ du fait des 700 personnes laissées au chômage _ et pour valoriser, à terme, son foncier. Par ailleurs, ils contactent les syndicats afin de vérifier qu'une telle réutilisation ne pose pas des problèmes d'ordre éthique¹². S'en suivent alors l'installation sur les lieux et le développement d'imaginaires autour de cette friche. Elle constitue « *un potentiel de jeu et d'exploration incroyable* » permettant « *une conjonction entre le lieu et la dynamique des projets de la ville* » (F.Lextrait). La friche représente cet espace de liberté, propice à la création artistique, tant recherché par les artistes.

Naissent alors divers projets artistiques et culturels, associant producteurs, opérateurs et médiateurs Dès 1993, par exemple, Armand Gatti, pendant huit mois, réunit 80 stagiaires pour offrir à la cité une épopée poétique : "*Marseille Adam quoi ?*". Cette synergie entre

¹⁰ <http://www.rotfabrik.ch/>

¹¹ <http://www.friche-rvi.org/pages/frichid.html>

¹² entretien avec Fabrice Lextrait, Mai 2006

ces acteurs est une réussite, le lieu qui devient « La Friche » acquiert une renommée nationale et internationale, qui explique d'ailleurs son intégration dans le périmètre Euroméditerranée en 1996. Justement, en vue de cette insertion, toujours de manière stratégique, l'association contacte en 1995 l'architecte Jean Nouvel qui accepte de prendre la direction de la Friche : le lieu a « *besoin d'une personnalité-star pour sortir du village marseillais, d'un homme compétent sur l'urbanisme, capable de penser les relations lieu/quartier* » (Foulquié). Cela constitue un enjeu de « *survie* », nécessitant un « *changement d'échelle* » du projet (F Lextrait). En découle la formalisation d'un projet de développement « *un projet culturel pour un projet urbain* » (1996). Ce pari est à nouveau réussi. La visibilité de Jean Nouvel, son implantation dans le réseau politique et culturel, donnent une nouvelle envergure à la Friche et donc à SFT, les positionnant comme des acteurs incontournables du pôle de la Belle de Mai du projet Euroméditerranée.

L'attitude de la Ville de Marseille et de la Seita, quant à elles, reflètent deux stratégies convergentes. La Seita est consciente de ce que la vente du tènement est rendue difficile par le contexte immobilier et économique et elle accepte, stratégiquement, cette occupation, en signant avec SFT une convention d'occupation précaire, qui, à court terme lui évite des coûts de gardiennage et, à long terme, se révèle pertinente puisque, progressivement, les acteurs publics se portent acquéreurs de l'ensemble du site. La Ville de Marseille, quant à elle, réussit son pari en misant sur la culture comme facteur de revalorisation spatiale, de modification de son image, à moindre coût. C Poitevin s'enorgueillit du bilan de cette initiative : « *Cette ville qui était considérée comme celle de la French connexion (la drogue, le trafic de cigarette, la mafia) est devenue la ville artistique par excellence. Cela a été une politique générale sur laquelle la Friche a eu un rôle phénoménal* ». En parallèle du projet de préfiguration d'Euroméditerranée, la Ville et la Drac réfléchissent à la création d'un pôle patrimonial, sur une partie du site, pouvant regrouper les archives de la ville, les réserves des musées et un centre de restauration des œuvres d'art.

On peut donc considérer que les formes de régulation des trois acteurs principaux durant ce temps de veille (Ville/SFT/Seita) sont convergentes. Leurs stratégies respectives portent leurs fruits. Seule la population reste à l'écart de cette dynamique. En effet, les contraintes de localisation et la scission ainsi créée entre ces deux « mondes », celui des artistes et celui d'un quartier modeste, encore ouvrier, empêchent une vraie synergie. L'usine de la Seita est en bordure du quartier de la Belle de Mai, un peu en hauteur, bordée d'un côté par la voie ferrée, peu accessible donc. Le lien précédent entre l'usine et son quartier résidait dans les flux de travailleurs. Celui-ci n'existant plus, la population, sauf intérêt culturel majeur, ne pratique pas ce nouvel espace. La cohabitation est ainsi, au départ, un peu difficile. Il y a beaucoup d'incompréhensions, d'autant que cette nouvelle affectation, pour certains habitants « *n'a pas amené d'emplois pour les jeunes du quartier* ». « *En plus, il y a des nuisances sonores* ». A ces conflits de voisinage des premières années s'ajoute un contexte de paupérisation d'une population et d'un quartier à l'écart des politiques de la ville ; le quartier ne sera intégré au Grand Projet de Ville qu'en 1999.



Figure 4 : L'îlot 3, dédié au spectacle vivant, investi par l'association Système Friche Théâtre (L.A – 2006)

Le Flon et ses échecs à répétition générateurs d'une nouvelle urbanité



Figure 5 : Anciens hangars du Flon propices à l'installation des acteurs économiques et culturels (L.A 2006)

A l'inverse de la Belle de Mai, le temps de veille du Flon est long. Son utilisation décline dès la fin des années 1950 et le plan partiel d'affectation permettant son renouvellement n'est voté qu'en 1999. Les positionnements antagonistes des acteurs (ville et propriétaire), associés au rôle déterminant de la population locale, contribuent à cette lenteur. Pour le propriétaire, le Lo, et la Ville, le Flon est un site à enjeu : foncièrement et financièrement du fait de sa localisation centrale, urbanistiquement et socialement car, sous utilisé, il se marginalise ; en découlent des problèmes d'insécurité, de prostitution, de drogue. Les lausannois n'osent plus y descendre. Or, le tènement, dédié au stockage des marchandises, est classé en zone industrielle. Sans l'élaboration d'un plan partiel d'affectation, aucune nouvelle construction ne peut être réalisée. La validation de ce plan nécessite un positionnement consensuel entre le Lo et la Ville, la population et les locataires du site. La spécificité du temps de veille du Flon réside alors dans le fait qu'il frôle, pendant plus de trente ans, le passage à une réinsertion planifiée : sa mutation est bloquée par l'échec successif de deux projets dont le non-aboutissement est à relier à la spécificité de la démocratie directe helvétique et à la capacité des acteurs civils à formuler des contre-propositions.

Le projet de 1986 est voté par le conseil communal mais, soumis à la décision populaire, est rejeté par la population poussée par l'opposition politique et certains médias comme *le Temps* : « *Derrière sa couronne de nouveaux bâtiments, le quartier ne sortira guère de sa somnolence. On y démolira, on y reconstruira sans ambition précisée et selon les besoins du propriétaire. L'affectation restera la même : entrepôts, ateliers, bureaux. Et dès la nuit tombée, les parcomètres de Vénus probablement* ». (Vodoz, 1985). La mobilisation citoyenne est telle que l'association APAHVF¹³ (1984) propose, avant la votation, un contre-projet avec plus de logements, moins de démolitions, pas de centre commercial, une moindre valorisation de la circulation. De la même manière, le plan partiel d'affectation du projet Ponts-Ville des architectes Tschumi-Merlini, en 1993, ne passe pas l'entrée en matière¹⁴ ; le propriétaire s'oppose à sa faible rentabilité et les porteurs politiques s'essoufflent, hésitants quant aux difficultés de réalisation des ponts. « *Comment pouvez-vous arriver à concevoir la vie au fond de cette vallée, avec cette fragmentation, et surtout des ponts qui n'ont pour d'autres fonctions que celles d'aller s'y promener mais sans autres objectifs ?* » (Ex. administrateur délégué du Lo Holding). A nouveau d'ailleurs, l'APAVF réalise un contre projet ; le remodelage du site n'étant en son sens pas justifié, elle refuse la disparition d'un quartier devenu, informellement, vivant et attractif.

En effet, outre les oppositions d'acteurs, l'échec du « Ponts villes » est à relier à l'émergence de nouveaux processus d'urbanité, fondateurs de ce qui va devenir l'amorce du nouveau Flon. De cette longue phase conflictuelle sont nées des occasions majeures pour des acteurs économiques (artisanat, friperies, dancing, ...) et culturels (galeries et ateliers d'artistes). Ceux-ci occupent à moindre coût des locaux, centraux et transformables, et sont attirés par le caractère « à part » du lieu : « *C'est un quartier un peu atypique, pas trop en ordre, pas trop comme il faut, pas suisse quelque part, où il régnait une anarchie, certes contrôlée* » (locataire du Flon).

Cette mutation est perçue positivement par l'ensemble des acteurs et constitue la première vision consensuelle du site, même si elle est envisagée comme temporaire. Le propriétaire peut rentabiliser un minimum son tènement, en louant surfaces et places de parkings. La ville se réjouit de cette redynamisation par le bas du Flon et du changement d'image qui en découle, passant d'un lieu évité à un lieu branché. Enfin, les médias locaux se passionnent très vite pour cette mutation à tel point que le terme de « *petit Soho* » (Pecllet, 1994) est attribué au lieu. S'appuyant alors sur la population locale et des médias, afin de revendiquer leur image alternative et leur identité, les locataires du Flon s'unissent dans une association, l'AIVF¹⁵, produisent un journal de quartier *_la gazette du Flon_* et parient sur l'événementiel : en 1995, une « fête au Flon » est ainsi organisée pendant deux jours. La presse locale accompagne ces nouvelles initiatives et véhicule la référence au « Flon-Flon ». Les locataires du Flon deviennent à partir de là des interlocuteurs majeurs de la mutation du Flon et donc de la recomposition planifiée à venir.

3/ Recomposer des territoires vivants et les projeter dans l'avenir : la fin de l'ère de la friche proprement dite

¹³ association Pour un Aménagement Harmonieux de la Vallée du Flon

¹⁴ il n'est pas débattu par l'organe législatif

¹⁵ association des Intérêts de la Vallée du Flon

Les configurations d'acteurs dans les processus de régénération des friches diffèrent des autres projets urbains. En effet, ils intègrent, partiellement ou intégralement, les paramètres relatifs au temps de veille de la friche tout en s'insérant dans les enjeux actuels. Aujourd'hui, les friches sont intégrées aux processus de renouvellement de la ville, de limitation de l'étalement urbain (Ascher, 2000). Au delà, elles constituent des atouts majeurs pour répondre aux enjeux de concurrence entre les villes européennes. Elles font alors l'objet de stratégie de marketing territorial. Sans se situer dans une logique de ville globale (Sassen, 1991, 2000) comme New York, Londres ou Tôkyô, Marseille et Lausanne intègrent ces enjeux de positionnement à l'échelle européenne _ Lausanne, capitale olympique et ville culturelle _ et méditerranéenne _ Marseille, « *métropole de premier plan au sein de la zone de prospérité partagée décidée par l'Union Européenne et 12 pays méditerranéens dans le cadre du processus de Barcelone* »¹⁶ . Les stratégies qui en découlent à l'échelon national et international se confrontent alors aux formes de régulation amorcées précédemment durant le temps de veille. Les système d'acteurs s'en trouvent complexifiés ; aux acteurs précédemment identifiés peuvent s'agréger d'autres interlocuteurs : collectivités territoriales (région, département, canton, administration fédérale), acteurs économiques (promoteurs en particulier).

La réinsertion de ces espaces s'effectue autour d'un jeu complexe de temporalités : temps historique relatif à la mémoire de l'activité passée, temps de l'état de friche, temps présent et futur du projet. Les positionnements respectifs des acteurs engendrent conflits, blocages, et conduisent à des confrontations violente car à l'imaginaire de la friche s'oppose « l'imaginaire aménageur » (Chalas, 2004).

Le pôle de la Belle de Mai : un projet culturel certes mais un projet d'îlots

Dès 1996, l'ancienne usine de la Seita fait l'objet d'une diversification des acteurs impliqués et, par delà, de leurs stratégies respectives. Le portage foncier du site demeure le point le plus consensuel du projet. Euroméditerranée et la Ville de Marseille se partagent le coût de l'achat du tènement et la Ville reste maître d'ouvrage. Cela d'ailleurs va dans le sens des acteurs culturels puisque ce transfert foncier représente le « *passage symbolique de la précarité à la pérennité* » (résident de la Friche). En découle alors un découpage du site en trois pôles, patrimoine, média et spectacle vivant, autour d'un thème transversal, la culture.

Le pôle patrimoine rassemble la Ville de Marseille (archives et réserves de la ville) et l'Etat (CIRCP et INA). Sa vocation principale est celle de la préservation de la mémoire et du patrimoine et, ce, à double sens : par son activité et par le fait qu'il s'installe dans l'îlot reconnu pour la valeur de son architecture industrielle. En tant qu'équipements structurants, les différentes entités rayonnent à l'échelle de la ville et de la région Paca, pour le CIRCP et l'INA.

L'établissement public, quant à lui, intervient sur le développement économique et prend en charge la réalisation d'un pôle médias, auquel sont associés l'ensemble des acteurs

¹⁶ objectif affiché par l'opération d'intérêt national Euroméditerranée

publics : la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Etat et l'Union Européenne. A la différence des autres opérations de l'EPAM, sur la Joliette par exemple, les promoteurs privés n'interviennent pas ; les seuls acteurs privés étant les locataires de bureaux et des studios. Préfiguré dès 1998 et ouvert en 2004, Euroméditerranée mise sur la productivité économique du secteur culturel, en plein essor : « *La stratégie d'ensemble était de montrer que l'activité économique peut être suscitée par de la création artistique et culturelle. Sur l'ensemble de la Belle de Mai, on peut considérer que le but était de mettre en place un district des industries culturelles et de la communication, et, au delà, de faire de Marseille une métropole ayant un secteur d'activité à part entière sur la production, la diffusion de produits culturels* ». (P. Stefanini, ancien directeur adjoint chargé de l'action économique).

De leur côté, les acteurs du pôle spectacle vivant, continuent à élaborer une stratégie de visualisation et de lobbysme, locale et nationale sous la direction de J Nouvel, jusqu'en 2002 puis de R Guédiguian. Cette démarche interventionniste s'accompagne d'une assise sur les réseaux culturels nationaux. En effet, l'administrateur de la Friche, F. Lextra, est chargé, en 2000, par Michel Duffour, secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, d'une mission d'observation des nouveaux espaces de création culturelle. Il rend ainsi en 2001, le rapport intitulé "Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires : une nouvelle époque de l'action culturelle ». En 2002, s'en suit, à la Friche, l'organisation du colloque « les Nouveaux Territoires de l'Art ». Ces actions contribuent à assurer la visibilité et la renommée du projet. La ville d'ailleurs, aujourd'hui, souhaite concéder le terrain à SFT pour 40 ans, dans le cadre d'une SCIC¹⁷.

Peut-on pour autant voir dans ces trois stratégies différenciées une convergence et une interaction ? Au delà de la « couleur » culturelle du projet, les stratégies d'action et de développement des trois pôles ne sont pas forcément convergentes. Les « anciens de la Friche » considèrent que l'arrivée de la Ville et de l'EPAM sur le site « *était un deal nécessaire. Si ce deal n'avait pas existé, la Friche ne serait pas là aujourd'hui. A un moment donné, il a fallu inviter de lourds partenaires. Il ont accepté de venir car ça faisait chic ou parce qu'il avaient des problèmes d'hébergement. Mais, ils ne sont venus pour partager une projet politique. Il sont venus par opportunités d'image et de m² pas chers.* » (résident de la friche), A l'heure actuelle, l'interaction entre les trois îlots est faible Les acteurs culturels et certains acteurs publics s'accordent à dire que cette situation découle de l'absence d'un pouvoir local dirigiste qui aurait, dès le départ, imposé une synergie à l'ensemble des îlots. Selon un des anciens dirigeants d'Euroméditerranée, des blocages psychologiques compliquent les liens : « *L'îlot spectacle vivant craint l'industrialisation de la culture tandis que le pôle média, abritant des acteurs privés aux mises de fond importantes, souhaite travailler tranquille* ». Cela rejoint les conceptions des acteurs de l'îlot 3 d'où découle que « *chacun campe sur ses positions et, en dehors des relations protocolaires, rien ne se passe* » (résident de la friche). Le pôle culturel de la Belle de Mai constitue ainsi clairement une vitrine supra-locale, efficace idéellement, mais toute relative dans la pratique. Le manque de dialogue et de démarche concertés entre les

¹⁷ Société Coopérative d'intérêt Collectif

acteurs des pôles mais aussi avec la population locale a nivelé les ambitions d'un véritable projet urbain. Dans le même sens, alors que les présupposés du quartier vis à vis des nouveaux occupants de la Seita se sont effacés, la faiblesse des liens actuels entre le pôle culturel et son quartier est notoire. Comme le reconnaît un des techniciens d'Euromediterranée : « *l'objectif était de faire rayonner Marseille en tant que métropole, la question de l'échelle du quartier n'a pas été forcément instruite. L'architecture des friches, dans leurs structures, leurs formes, ne se prête pas forcément à l'ouverture au quartier.* » Dès lors, malgré des actions menées par SFT (partenariat avec les écoles par exemple) ou aujourd'hui par les archives municipales, certains acteurs du site considèrent que « *toute l'histoire de la Friche d'une certaine manière, a été un glissement, une coupure progressive avec le quartier.* » (résident de la Friche). Cela n'est pas forcément faux. Le réinvestissement de la Seita n'a pour l'instant eu que peu d'impact sur le quartier de la Belle de Mai. Seuls quelques frémissements immobiliers et économiques ponctuels s'observent. Même si le CIQ¹⁸ véhicule aujourd'hui une vision moins négative, tout en soulignant le fait que les îlots tournent le dos au quartier, la plupart des habitants ne pratiquent pas cet espace qui ne répond pas à leurs besoins quotidiens. Alors qu'un processus de gentrification aurait pu être envisagé entre le pôle culturel et son quartier, cela s'avère à l'heure actuelle réellement difficile. Seule une « *gentrification douce* » (responsable des projets urbains de l'Agam) pourrait éventuellement être envisagée si les questions d'accessibilité, de réduction du trafic et d'amélioration de la qualité du bâti étaient résolues. Néanmoins, pour l'instant, le pôle de la Belle de Mai « *reste une opération relativement déconnectée du quartier d'implantation, et seul symbole du désir des autorités publiques d'amorcer un renouveau* » (Bertoncello, 2005 p 66). La récente intégration du quartier Belle de Mai/Saint Mauront dans le GPV (en 1999) laisse présager certaines requalifications (Bertoncello, 2005, p 66). Néanmoins, cela ne se fera qu'à long terme, les actions et les financements étant pour l'instant mis sur Saint Mauront (quartier pour lequel des processus de réhabilitation urgents devaient être engagés avec l'ANRU). Ces problématiques sont donc encore loin d'être résolues.



figure 6 : L'îlot patrimoine (L.A- 2006)

¹⁸ Comité d'intérêt de quartier

Du « Flon-flon » au « Flon-product » : naissance d'une nouvelle centralité



Figure 7 : le nouveau Flon, entre nouveaux et anciens bâtiments (L.A, 2006)

Dans le cas du Flon, au contraire, le projet qui est voté en 1999 ne peut être pensé en îlots, comme à la Belle de Mai, selon les intérêts de chacun des protagonistes. Il est construit, en prise directe sur le temps de veille, afin de satisfaire consensuellement chacun des acteurs concernés, en évitant ainsi les oppositions. Cette prise de position va dans le sens de l'ensemble des acteurs. Le groupe Lo, bien sûr, se doit de satisfaire ses actionnaires en élaborant un projet rentable, mais les héritiers de Mercier, fondateur de la société, s'inscrivent dans une perspective d'intérêt général : « *On se sent emprunt à une certaine responsabilité (...). On aimerait bien léguer à la ville et à sa population quelque chose de réussi* » (...), l'objectif étant donc de « *faire aboutir un projet urbanistique, citoyen et qui en même temps permet de valoriser notre patrimoine.* ». La Ville, quant à elle, qui fait l'objet de moqueries dans les journaux locaux, souhaite voir un projet aboutir ; elle campe ainsi moins sur ses positions, abandonnant l'idée de voir des logements au Flon. Les locataires, quant à eux, défendent corps et âme leur Flon, ayant acquis le soutien et la sympathie des médias et de la population locale. Afin de mener le projet à terme, le Lo, en accord avec la Ville, élabore alors une stratégie de communication poussée : réunions avec les acteurs, plaquette de communication (groupe LO, 1998), L'objectif affiché est clair : « *trouver l'adhésion, la compréhension, des gens du Flon* » et donc obtenir « *les sympathies qu'ont ces gens, parmi la population de Lausanne, indispensables pour, d'une part, avoir suffisamment d'influence sur les autorités, et ,d'autre part, convaincre, plus tard, les citoyens de descendre au Flon.* » (chargé de communication Lo). Dès lors, le plan proposé en 1999 « *renonce à changer le visage du Flon. Il est respectueux des tracés et des volumes historiques de la vallée. (...) Grâce au provisoire qui dure, les dépôts vétustes du Flon sont devenus un quartier branché connu loin à la ronde, qui offre sa propre justification économique* ». (ROULET Y., 1998). Le plan s'accompagne d'une stratégie de développement, la *Flon Vision*, associant au développement économique, le maintien de l'image alternative et branchée du site. Il est nécessaire en effet aujourd'hui pour le Lo de véhiculer une image du site vendeuse en vue d'attirer de grandes enseignes nationales et

européennes. Les outils utilisés ne manquent pas et traduisent un politique de marketing territorial : site internet, événements ponctuels (expositions, cirque, opéra, patinoire).

A l'heure actuelle, le projet est bien amorcé ; sa réalisation fait converger les intérêts du Lo mais aussi ceux de la Ville. Avec les nouvelles constructions à venir, comme le siège de l'administration communale, de nouveaux bureaux ou l'achèvement de la plateforme multi-modale avec la nouvelle ligne de métro, on peut considérer que cette frénésie va continuer. Les orientations générales du site, comme les retombées économiques et médiatiques, satisfont aujourd'hui la majeure partie des acteurs publics, des locataires, de la population lausannoise comme des acteurs économiques. Le « produit » Flon est aujourd'hui porteur : « *Aujourd'hui, le Flon c'est un quartier branché et la Fnac au milieu, c'est aussi une entreprise plutôt branchée donc pour nous c'est parfait* » (Responsable du magasin). D'ailleurs, le site attire aujourd'hui, de jour comme de nuit, une clientèle locale, régionale (Genève, Neuchâtel) et transfrontalière venant de Lyon ou de Saint Etienne (Andres, 2006).

Contrepartie de cette évolution, le Flon tend à se gentrifier économiquement (l'offre de restaurants concerne surtout une clientèle aisée) et sa mutation ne va pas dans le sens des imaginaires de certains. Cette évolution très libérale et productiviste du site interroge certaines associations qui y associent un regard nostalgique. « *C'était un endroit anarchique. Aujourd'hui les gens aiment bien mais c'est devenu un endroit un peu plus banal, plus normal, qui commence à devenir un endroit de ville ordinaire* » (APAVF). Ce positionnement critique se retrouve aujourd'hui chez les pionniers du Flon, même si la plupart, commerçants, tirent profit financièrement de cette évolution. « *A l'époque, je me sentais bien sur 50 000m², j'avais du plaisir à me promener, à saluer tout le monde et puis mon biotope s'est restreint au fur et à mesure. Avant j'avais une petite mer, après, j'ai eu un lac ensuite, une mare* » (locataire du Flon). Face à ces oppositions et à ce sentiment d'avoir été manipulés, le Lo se doit aujourd'hui de gérer subtilement ces tensions. Certains locataires font partie de l'âme du vieux Flon, du « Flon product », et leur départ pourrait avoir des répercussions sur l'attractivité du site. « *Les rôleurs continuent de râler mais s'ils ne le faisaient pas, il faudrait les payer pour qu'ils le fassent parce que ça fait partie du truc. Gare si le support du cliché venait à disparaître, il faudrait artificiellement le conserver.* » (chargé de communication, Lo).

Tout l'enjeu actuel réside donc dans la régulation de ces rapports conflictuels afin que chacun négocie sa place et ses intérêts. A la différence de la France, les locataires du site disposent d'un moyen de pression sur le Lo : ils peuvent faire, sous certaines conditions, opposition aux nouveaux projets de construction, grâce à un recours devant un tribunal. Cela peut engendrer de gros retards dans les chantiers et le Lo se doit de continuer à négocier (arrangements de loyers, aménagement des locaux ...). L'acteur public, quant à lui, est aujourd'hui moins impliqué. Il récolte les bénéfices de la mutation du site qui constitue le point d'ancrage du redéveloppement futur de l'ouest lausannois : ce territoire rassemblant un ensemble d'espaces en mutation composés de friches ferroviaires, est propice à l'émergence de nouveaux processus d'urbanité spontanés et alternatifs, à l'image du Flon d'il y a 15 ans.

Conclusion

A travers les cas de la Belle de Mai et du Flon, c'est la richesse de ces « free zones » (Groth, Corijin, 2005), de ces espaces à part, dans les villes d'aujourd'hui, qui est soulignée. Les friches, par leur permissivité, sont propices à l'émergence de pratiques alternatives et ont la capacité non seulement de produire des formes d'urbanité différenciées mais aussi de structurer de nouvelles formes de régulation territoriale, fondées sur le rôle des acteurs informels. Ces acteurs réinterrogent ainsi les manières de reconstruire la ville, n'ayant pas une vision techniciste ou politique de l'espace, mais au contraire une pensée plus subjective, plus sensible des lieux, fondée sur la créativité. Ainsi, chaque friche est unique et ses processus d'appropriation par des acteurs informels doivent s'analyser à partir de l'échelle micro-locale. J. Groth et E. Corijin (2005) le démontrent bien quand ils décortiquent l'organisation et les stratégies des acteurs informels élaborées lors des trajectoires de mutation du Makasiinit à Helsinki ou du Raw-Temple à Berlin.

Néanmoins, quelques tendances générales se dégagent de ces analyses. Bien entendu, l'acteur public et le propriétaire restent maîtres des décisions, malgré le rôle et l'utilité symbolique voire marchande, accordés aux acteurs informels. Cela explique d'ailleurs la force revendicatrice de ceux-ci visant à pérenniser leur présence sur le site. Pour ce faire, la prise d'appui sur les réseaux de communication (média locaux et nationaux) et de collaboration – réseau Transeuropehalles pour les friches culturelles par exemple, est commune. Or, les rapports entre acteurs publics/privés et informels, sous leur apparence conflictuelle, sont éminemment paradoxaux : la situation des acteurs informels est toujours délicate puisqu'il restent dépendants des structures porteuses des décisions (subventions, loyers). Par ailleurs, de manière générale, leur idéologie ne va pas dans le sens de l'institutionnalisation, de l'acceptation des normes communes et, au delà, de l'économie de marché, ce qui tend à exacerber les conflits. Le comportement de plusieurs locataires du Flon par rapport au Lo et celui de certains membres d'SFT vis à vis des acteurs du pôle média est révélateur.

La recherche de la satisfaction de l'ensemble des protagonistes serait d'ailleurs utopique. Au Flon, le consensus a été temporaire, mais a suffi à débloquer et à faire muter durablement le site. A la Belle de Mai par contre, le consensus territorial et foncier ne permet pas de penser le site tel un projet urbain mais a permis la création d'une vitrine pour Marseille et le programme Euroméditerranée. Peut-on pour autant relier ces différences au seul fait du poids accordé à la société civile en Suisse ? Cela semble réducteur : les spécificités territoriales, financières, politiques mais aussi la manière dont chaque acteur interprète et met en pratique sa vision de la friche créent ces singularités mentionnées précédemment. Ce qu'il s'est passé à la Belle de Mai, ne se passera pas sur la Friche Bouchayer Viallet à Grenoble, malgré des imaginaires de la friche partagés, car le positionnement de l'acteur public est différent. Par contre, la gentrification économique du Flon renvoie d'une certaine manière à la gentrification sociale du quartier d'Hoxton à Londres (Ambrosino, Andres, 2006). Le temps de veille est ici producteur d'une image branchée qui attire une population aisée.

L'équilibre est donc difficile à trouver. D'ailleurs, la permissivité de ces lieux est temporaire, vouée souvent à migrer vers d'autres lieux en mutation, une fois les sites

précédents réinsérés dans un processus de revalorisation normalisé, rompant avec l'essence de la friche proprement dite. Or, les acteurs informels sont malgré tout à la recherche de stabilité. Mais, face à la pression foncière actuelle, aux enjeux économiques et politiques qui en découlent, de tels processus d'urbanité ne peuvent être durables sur un même espace. La dynamique amenée durant le temps de veille de la friche est assimilable à un outil de reterritorialisation, de resocialisation, de retemporalisation (Raffestin (1997 : 14) mais aussi de revalorisation foncière et symbolique, outil exploité, in fine par les porteurs des décisions, c'est à dire les acteurs publics et les propriétaires.

Bibliographie

- AMBROSINO C., ANDRES L., 2006 : « Les « cultural clusters » et la mutabilité urbaine : comparaison franco-britannique », Colloque *L'économie culturelle et ses territoires*, Département de Géographie-Université Toulouse le Mirail, Toulouse, 21-22/09/06, 9p.
- ANDRES L., 2006, Lausanne. L'émergence d'une nouvelle centralité : le Flon, *Urbanisme*, n° 349, p. 29-33.
- APAHVF, 1984, *Aménagement du Flon : une chance à ne pas manquer*, Lausanne, Cedips, 47p.
- ASCHER F., 2000, *Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs : essai sur la société contemporaine*, Gémenos, Edition de l'Aube, 301p.
- AVRIL B., BAILLY F. et alii, 1998, *Reconstruire la ville sur la ville*, Paris, ADEF, 174p
- BABEY A., 1997, Le Joker des friches industrielles, *Cahier de l'ASPAN-SO*, n° 3, p. 4-6.
- BERTONCELLO B., 2005, La friche de la Belle de Mai à Marseille : une vitrine dans un quartier populaire, *Patrimoine de l'industrie*, n° 2005/2, p. 59-68.
- CHALAS Y., 2004, *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, 340p.
- CHALINE C., 1999, *La régénération urbaine*, Paris, PUF, 127p.
- DATAR, LACAZE JP., 1986, *Les grandes friches industrielles*, Paris, la documentation française, 149p.
- GRAVARI-BARBAS M., 2004, Les friches culturelles : jeux d'acteurs et inscription spatiale d'un anti-équipement culturel, SIINO C., LAUMIERE F., LERICHE F., *Métropolisation et grands équipements structurants*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 277-300
- GROTH J., CORIJIN E., 2005, Reclaiming urbanity : indeterminate spaces, informal actors and urban agenda setting, *Urban Studies*, vol.42, n°3, p. 503-526.
- GROUPE LO, 1998, « L'avenir du Flon », Lausanne, np
- LE GALES P., 2003, *Le retour des villes européennes : sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Presses de sciences Po, Paris, 454p.
- PECLET J-C., 1994, Lausanne, le Flon : une victoire à courte vue, in *L'Hebdo* (15-09-94), Lausanne, p. 73.
- PERALDI M., SAMSON M., 2005, *Gouverner Marseille : enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris, La découverte, 309p.
- RACINE J-B., 1999, Lausanne entre flux et lieux, COMMERCON Y., GEORGE P., *Villes de transition*, Paris, Anthropos, 1999, p. 147-186.
- RAFFESTIN C., 1997, Une société de la friche ou une société en friche, *Collage*, n°4, p. 12-15.

- ROULET Y., 1998, A Lausanne, la vallée du Flon sauve son élan créateur grâce à la crise, *le Nouveau Quotidien*, (26-02-1998), Lausanne, p. 13.
- SASSEN S., 2001, *The Global City: New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press, 480p.
- SYSTEME FRICHE THEATRE, 1996, *Friche la Belle de Mai : un projet culturel pour un projet urbain*, Marseille, 39p.
- VALDA A., WESTERMANN R., 2004, *La Suisse et ses friches industrielles. Des opportunités de développement au cœur des agglomérations*, Berne, ARE, OFEFP, 24p
- VODOZ JM., 1985, Editorial : Vallée de larmes, *Le temps*, 26-07-1985, p. 1.